

12-13 Février 2015

La CAP des attachés était présidée par Monsieur Hervé Schmitt, responsable de la sous-direction de la modernisation et de la gestion statutaire.

Déclaration des élu-e-s CFDT

Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres de la CAP, chers collègues

A l'occasion de la 1^{ère} réunion de la CAP des attachés faisant suite aux élections du 04 décembre 2014, nous souhaitons vous faire part des attentes de la CFDT concernant la situation actuelle et les perspectives du corps.

Conformément aux valeurs défendues par notre organisation syndicale et en dépit d'un contexte de raréfaction des postes d'encadrement, de fusions administratives et de concurrence entre agents de statuts différents, nous nous situons dans une démarche globale concernant l'ensemble des corps d'encadrement et non des seuls attachés.

Parcours professionnels des attachés

La CFDT considère que la carrière des attachés ne doit pas consister en la reconnaissance d'un type de parcours uniforme orienté vers une progression centrée sur le seul management.

Des parcours professionnels orientés vers la gestion des projets doivent être aussi possibles et déboucher sur une progression de carrière.

Elle estime qu'une nomination sur place, sans obligation de mobilité géographique immédiate pour bénéficier du passage au 2^{ème} niveau de grade, doit être possible à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres ministères, ainsi que dans la fonction publique territoriale.

A cet égard, les projets professionnels constituent un progrès mais il importe de rendre plus lisibles leurs critères afin d'assurer l'équité entre les agents.

Le 3^{ème} niveau de grade (attaché hors classe) et l'emploi fonctionnel de CAEDAD

La création d'un 3^{ème} niveau de grade constitue une avancée majeure pour les attachés et un débouché de carrière.

Il importe cependant de clarifier l'articulation entre ce 3^{ème} niveau de grade et l'emploi fonctionnel de CAEDAD.

La CFDT souhaite par ailleurs que soit communiqué un bilan des premières nominations au 3^{ème} niveau de grade, arrêtées suite à la CAP de décembre 2014.

Taux de promotion pour l'accès au second niveau de grade

La CFDT déplore la baisse du taux de promotion qui va passer de 9% au MEDDE à 7% cette année.

Elle a rappelé à la DRH son souhait d'un retour au taux de 10% pour rejoindre notamment les ITPE et tendre ultérieurement et progressivement vers un taux plus élevé.

Le RIFSEEP

La CFDT estime que le dialogue social n'a pas été suffisamment abouti concernant cette question. Il importe de ne pas ajouter de l'opacité en matière d'écart de rémunérations injustifiés entre agents eu égard à des déroulements de carrière de plus en plus transversaux et diversifiés.

La CFDT restera vigilante en ce qui concerne la situation des agents restant sur le même poste sur une durée longue, afin que soit systématiquement examiné le coefficient de leur poste lors de leur entretien professionnel annuel.

Reclassements des attachés suite à la parution du décret du 19 décembre 2014

La CFDT demande la mise en œuvre pour chaque agent des dispositions du décret N° 2014-1553 du 19 décembre 2014 afin que les arrêtés de reclassement soient pris dans un délai rapproché et que les agents concernés promouvables ne soient pas pénalisés s'ils ne figuraient pas dans la liste.

Reclassements des catégories B en catégorie A

La CFDT rappelle qu'elle est porteuse de ce projet depuis longtemps et qu'elle souhaite :

- d'une part que ce projet soit lié à une requalification des postes et non par examen professionnel comme indiqué récemment par le DRH,
- d'autre part que la volumétrie des postes soit rapidement définie.

Merci de votre attention

Réponse de H. Schmitt, Président de la CAP aux organisations syndicales

Le RIFSEEP

Le calendrier d'intégration au RIFSEEP n'est pas pour l'instant modifié par la DGAFP.

Si certaines contraintes techniques doivent être levées notamment pour résorber le retard de paiement des ISS pour les personnels techniques, Hervé Schmitt affirme qu'il est bien prévu que les corps techniques intègrent le nouveau régime indemnitaire.

Sur l'indemnité temporaire différentielle des DDI, H. Schmitt a fait état d'un premier constat qui a été remonté auprès de la DGAFP sur le mauvais calibrage de cette indemnité. L'objectif poursuivi n'a pas été atteint, la mise en place de l'ITD n'a fait qu'accroître les différences de salaires entre les agents.

Le taux de promotion pro/pro

H. Schmitt indique que ce taux n'évoluera pas pour l'heure. A ce stade, la DGAFP demande d'abord à l'ensemble des ministères de mettre en œuvre le 3^{ème} niveau de grade. Elle appréciera ensuite au regard de la nouvelle photographie du corps si des ajustements doivent être opérés. H. Schmitt précise toutefois que la DGAFP va prochainement être saisie pour étudier un rééquilibrage du corps des AAE du ministère par rapport aux autres corps AAE des autres administrations.

Un séminaire RH se tiendra avec la DGAFP au printemps.

Le président de la CAP a pris bonne note des différentes revendications et rappelle que certaines avaient été intégrées dans les éléments de la DRH précédemment transmis à la DGAFP.

S'agissant de la promotion d'agents sur leur poste, pour le président, cette solution n'a pas sa préférence et il convient d'avoir plus d'ambition pour le corps. Les attachés doivent capitaliser des postes différents leur offrant un déroulé de carrière permettant l'accès au 3ème niveau de grade.

Les organisations syndicales présentes soulignent la contradiction de ce propos au regard du très faible nombre de postes offerts pour le passage au 3ème niveau de grade.

Interpellé sur la difficulté croissante pour les agents de concrétiser une mobilité dans un contexte de réorganisation, H. Schmitt rappelle les engagements pris en CTM où il a été annoncé qu'il n'y aurait pas de mobilité géographique forcée. Il complète son propos en indiquant que la DRH a bien conscience des difficultés à venir.

Réduction du nombre des cycles de mobilités

La circulaire du 19 décembre 2014 relative à l'amélioration des ressources humaines en DDI préconise une harmonisation des pratiques ministérielles sur ce point pour faciliter les modalités de gestion des agents affectés en DDI.

H. Schmitt indique que le calendrier des mobilités pour 2015 comprend 3 cycles. Il ne s'est pas prononcé pour l'année 2016. La réduction du nombre de cycles de mobilités sera étudiée avec les organisations syndicales dans le cours de l'année 2015.

CAEDAD

H. Schmitt considère qu'il n'y a pas eu d'opacité de gestion. Il indique que la solution retenue par la DRH est de flécher les postes CAEDAD en les publiant au cours des cycles mobilités. Il précise qu'il s'agit d'un système mouvant en phase d'expérimentation.

Il est prévu d'attribuer un label CAEDAD aux postes.

L'arrêté ministériel identifiant les postes éligibles sera prochainement modifié pour intégrer les postes de l'ANCOLS notamment.

H. Schmitt n'a pas d'indication quant à la publication du décret modifiant le décret CAE qui a pour objet de réduire l'ancienneté requise de 13 à 10 ans.

Le plan de requalification (transformation d'emplois de B en A)

Suite à l'entrevue avec les organisations syndicales et F. Cazottes, ce point sera inscrit à l'agenda social.

Le SERM (schéma des emplois et des recrutements ministériels)

Bien que celui-ci ne soit pas encore arrêté, H. Schmitt indique qu'il pourrait y avoir des possibilités de recrutement pour 2015 sans pouvoir encore à ce stade déterminer les corps concernés.

Brochure de valorisation du corps

Gina Juvigny indique qu'une brochure de valorisation du corps axée 2ème et 3ème niveau avec une fiche type de parcours sera présentée d'ici le mois d'avril 2015.

Promotion à l'échelon spécial AAE HC

La promotion à l'échelon spécial d'AAE HC se déroulera au printemps 2015. Il n'y aura pas de circulaire spécifique puisque la population est très restreinte. Les services seront consultés directement par la DRH.

Retards dans la gestion administrative

Sophie Marmouget indique que la DRH va demander une étude par le CGEDD de l'articulation de l'ensemble de la chaîne RH. Il convient d'évaluer la centralisation de la chaîne de paie. Elle rappelle que cette remontée des paies a créé beaucoup de difficultés et des efforts ont été engagés. La sous-direction qui est actuellement à 127 ETP (contre 104 à sa création) poursuit ses efforts pour adapter les moyens.

Elle fournit quelques chiffres tout en indiquant que la DRH réfléchit à des moyens de communication vers les agents, quant aux causes des retards accumulés qui sont parfois liés à des bugs informatiques de l'application. Par ailleurs, elle précise que des nouveaux modes d'organisation ont été récemment mis en place pour pallier certains dysfonctionnements.

S. Marmouget indique que l'objectif est de réaliser concomitamment l'avancement d'échelon et les bonifications d'ancienneté. Le but est de terminer dans le mois en cours.

S'agissant des indemnités d'intérim, elle précise que le comptable refuse la prise en compte d'une décision d'intérim unique qui chevaucherait 2 années : il faut faire une décision d'intérim par exercice comptable.

Sur les promotions, il y a un fort retard pour le reclassement AAE HC.

Taux de réalisation : 2013 = 20%
 2014 = 6%.

Pour les LA = 100%

TA APAE = 85% (2 à traiter)

Examen pro AAE = 92%

CAEDAD 2014 = 3 dossiers soit 82%

Renouvellement 2014 = 10% réalisés – reste 10 dossiers à traiter

S'agissant des dossiers ZUS (zones urbaines sensibles)

Seulement 66% des dossiers ont été traités.

Il convient cependant d'être prudent, car le chiffre du stock est variable. La DRH essaie de respecter une règle prioritaire pour les retraitables. Sur l'ensemble, 40% de réalisation pour les attachés.

S. Marmouget a indiqué que le travail de reclassement en cours sera finalisé dans les meilleurs délais pour permettre aux agents de ne pas être pénalisés pour les candidatures à l'avancement.

Liste d'aptitude à Attachés d'administration de l'Etat

Le nombre de postes pour 2015 est de 18. Ce chiffre est le même qu'en 2014. En effet, à titre transitoire, une clause dérogatoire du décret CIGEM permet le doublement de la clause de sauvegarde, soit la multiplication par 2 du nombre de promouvables (application jusqu'au 31 décembre 2016).

DREAL Alsace

JONAS Marie-Madeleine – DDT Haut-Rhin

DREAL Aquitaine

PUEYO Martine – DIRM Sud-Atlantique

DREAL Bretagne

LAURENT Joël – DDTM Finistère

DREAL Champagne-Ardenne

BLOT Chantal – DDT Marne (à l'étude)

DREAL Franche Comté

MARSIGAGLIA Thierry – Préfecture Doubs

DREAL Haute-Normandie

REVOL Olivier – DIR Nord-Ouest

DREAL Languedoc Roussillon

BURGAT Christine – DDTM Aude

DREAL Nord - Pas de Calais

BONNEL Stéphane – DDTM Nord

DREAL Picardie

LUGAND Christine – DDT Aisne

DREAL PACA

LAROUDIE Danielle – DDTM Alpes-Maritimes

BELOT Jean-Luc – DREAL PACA

DREAL Rhone-Alpes

COCQUEL Béatrice – DDT Rhône

DRIEA

SEPTEMBRE Chantal – DDT Seine-et-Marne

MIGT 8

VIGNEAU-URTIZBEREA Tatiana – DTAM 975

SG

DHELIAT Brigitte – SG associations/AC

COPIN Pascal – SPSSI

CEREMA

LE ROY-VIAULT Frédérique - DTerSO

VNF

BIETH Corine – DTBS

Syndicat

METRICH Daniel

Mobilités 1^{er} et 2^{ème} niveaux

Vous trouverez ci-dessous les liens qui vous conduiront sur les tableaux des résultats.

Résultats mobilités 1^{er} niveau

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/AAE_12&13-02-15_mobilites_1_niveau.pdf

Résultats mobilités 2^{ème} niveau

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/AAE_12&13-02-15_mobilites_2_niveau.pdf

Mobilités interministérielles (hors CIGEM)

Sur 6 demandes de mobilités, seules 4 ont fait l'objet d'un avis favorable.

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous conduira sur les tableaux des résultats.

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/AAE_12&13-02-15_mobilites_interministerielles.pdf

Information sur les projets professionnels

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous conduira sur les tableaux de résultats.

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/AAE_12&13-02-15_info_projets_pro.pdf

Demandes d'intégration

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous conduira sur le tableau de résultats.

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/AAE_12&13-02-15_demandes_integrations.pdf

Réorganisation des services

La CAP a validé le repositionnement des agents du corps des AAE concernés dans le cadre des réorganisations de la DREAL Aquitaine et DDCE Gironde.

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous conduira sur le tableau de résultats.

http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/AAE_12&13-02-15_reorganisations_service.pdf

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élues CFDT

Colette VACHON DRIEA IF..... 01 40 61 86 00

colette.vachon@developpement-durable.gouv.fr

Bénédicte BRINI..... DDT 90..... 03 84 58 87 21

benedicte.brini@territoire-de-belfort.gouv.fr